

Direction Générale des Services

Arrêté mis en ligne le 3 octobre 2023

SG/A-2023-09

## ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE

### PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE ACCORDEE A A MME KARINE BERRUEL CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Le Maire de Libourne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'élection du Conseil municipal de la ville de Libourne, en date du 25 mai 2020,

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, en date du 25 mai 2020,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire et les conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature accordé à Madame Karine BERRUEL, conseillère municipale déléguée en date du 26 mai 2020,

Considérant que la Ville de Libourne souhaite développer de nouveaux projets en lien avec les seniors, les liens intergénérationnels et les aidants, il convient de compléter l'arrêté de délégation de Madame Karine BERRUEL,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté portant délégation de signature accordé à Madame Karine BERRUEL, conseillère municipale déléguée, en date du 26 mai 2020, est modifié ainsi qu'il suit :

- **Il est ajouté à l'article 1<sup>er</sup>**, l'alinéa suivant :

- **En matière de liens intergénérationnels, des seniors :**

- Propose et met en œuvre la politique communale en matière de maintien à domicile
- Propose et met en œuvre la politique communale en matière d'hébergement et de seniors
- Anime la réflexion et les actions dans le domaine de la dépendance, favorise les initiatives en matière d'animation des seniors et des liens intergénérationnels et de lutte contre l'isolement
- Met en place en liens avec les autres élu(e)s en charge des politiques de solidarité, un lieu/des temps d'échanges ouverts à tous les aidants quels que soient l'âge et la maladie de la personne accompagnée (café des aidants)

- **Il est supprimé à l'article 1<sup>er</sup>**, l'alinéa suivant :

**- En matière d'animations commerciales et de centre-ville**

- Propose et met en œuvre la politique communale d'animations commerciales et de centre-ville

**-Article 2 :**

**- Il est ajouté à l'article 2, l'alinéa suivant :**

- Pour la réalisation des missions confiées dans le cadre de sa délégation, Madame Karine Berruel bénéficiera du concours :
  - Des services du CCAS de la Ville

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

**Article 3 :** La Direction générale des services et Monsieur le trésorier principal de la ville de Libourne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié.

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de l'hôtel de ville

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Libourne le 25 septembre 2023

Publié le 3 octobre 2023

Notifié le 3 octobre 2023



Philippe BUISSON  
Maire de Libourne



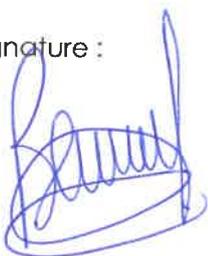
Ampliations transmises à :

- Monsieur le Maire,
- Madame Karine BERRUEL
- Messieurs et Mesdames les adjoints et conseillers municipaux,
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Directeur Général des services adjoint – directeur du CCAS
- Madame la Directrice Générale des services techniques
- Messieurs et Mesdames les directeurs des services,
- Monsieur le trésorier principal,
- Pôle administratif et financier.

**SPECIMENS DE SIGNATURE**

Madame Karine BERRUEL, conseillère municipale déléguée à la qualité des relations avec les usagers, aux liens intergénérationnels et aux séniors

Signature :



Paraphe :

